

Compte-rendu de réunion
du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 16 mai 2022 à 19h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.
ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline,
DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, ROUSSET
Philippe, VINCENT Jacqueline Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MOURROZ Sandrine pouvoir à TRAVERSE Xavier.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 10 mai 2022

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Approuvé à l'unanimité.

2. Devis débroussaillage 2022.

Entreprise FERATON retenue pour 3250 € HT à l'unanimité.

3. Subvention solidarité Ukrainien.

Décide à 13 voix pour et 2 abstentions de surseoir à l'octroi d'une subvention dans l'attente du chiffrage et de la répartition des besoins.

4. Cession du bail restaurant.

Mandate Monsieur Jacques LUYTON, Maire de la Commune de GLUN, pour représenter la Commune à l'acte de cession du fonds de commerce. Approbation à l'unanimité.

Infos diverses

Marché salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de subvention au près des services de l'état (DETR ou DSIL) est repoussée d'un an et reportée à janvier 2023, par ailleurs, les dispositifs d'aides auprès de la région, du département, et du FEDER, ne sont pas encore en place.

Le bureau d'étude est informé du report.

Les travaux de rénovation et (ou) d'agrandissement ne devraient donc pas débuter pas avant l'automne 2023.

Elections législatives – tenue du bureau de vote.

A. ALLEMAND qui a assisté à une formation (élections), rappelle certaines règles obligatoires, qui en cas de manquements peuvent entraîner l'invalidation du scrutin.

Incivilités.

La période des beaux jours arrivant, on constate le retour d'incivilités de la part de bandes de jeunes, voire très jeunes, et le plus souvent la nuit.

Deux plaintes ont été déposées. Les services de la gendarmerie rappellent qu'en cas de constatation, de faits de délinquance ou autres nuisances, il faut les appeler (le 17), ils peuvent intervenir très rapidement sur la commune, ce qui évite une enquête longue et aléatoire.

CNR.

Un rendez-vous avec des intervenants de la CNR est programmé pour le mois de juin, au cours duquel sera évoqué le projet de réhabilitation des berges du Rhône.

Prochains conseils : 27 juin - 25 juillet – 29 août 2022 (prévisionnel)

Fin de séance 21h30.